

Inscription aux transports solaires régionaux Ardèche : MODE D'EMPLOI

1. Comment je m'inscris ?

Privilégiez l'inscription en ligne sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche>

Avantages :

- inscription possible 7j/7, 24h/24
 - paiement CB en ligne sécurisé avec possibilité de débit différé au 7 septembre pour toute inscription finalisée le 19 juillet
- Possibilité de télécharger un formulaire papier sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche> ou de le demander à l'établissement scolaire. Formulaire à retourner à l'antenne régionale des transports de l'Ardèche avant le 20 juillet (cachet de la poste faisant foi) accompagné d'un chèque de 90 € à l'ordre de la Régie Transports scolaires 07 ou en cas d'exonération joindre impérativement une attestation CAF ou MSA justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 600 € établi avant la date d'inscription et daté de 2022.

2. Quand dois-je m'inscrire ?

La campagne d'inscription **commence le 30 mai**.

ATTENTION : à compter du **20 juillet** application d'une **majoration de 30 €** par enfant pour inscription tardive (sauf déménagement ou affectation tardive sur présentation de justificatifs).

3. Suis-je concerné ?

➤ **Oui si vous habitez en Ardèche** et que votre domicile **et** l'établissement scolaire public ou privé fréquenté (de la maternelle au lycée) **ne** se situent **pas** dans le périmètre d'une même communauté d'agglomération (Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo ou Privas centre Ardèche) ou d'un même réseau urbain (Valence Romans Déplacements ou Tout'enbus).

Exemples :

- J'habite Peaugres et mon enfant va au Lycée à Annonay : je dois l'inscrire au transport scolaire d'Annonay Rhône Agglo car je réside et je scolarise mon enfant au sein de la même communauté d'agglomération.
- J'habite Privas et mon enfant est scolarisé au Lycée technique d'Aubenas : je l'inscris aux transports scolaires régionaux car mon lieu de résidence et mon établissement scolaire ne se situent pas sur la même communauté d'agglomération.
- J'habite Le Béage et je scolarise mon enfant au collège de St Cirques en Montagne : je l'inscris aux transports scolaires régionaux. Pour plus de détails cf. carte au dos du flyer

➤ **L'antenne des transports de l'Ardèche vérifiera si votre enfant a bien la qualité d'ayant droit, notamment s'il fréquente l'établissement scolaire défini dans le plan de transport (cf. Notice d'information).**

Pour s'inscrire en ligne il faut :

Préparer en amont des documents en version numérique :

- Une photo d'identité de l'enfant transporté,
- La copie du justificatif de quotient familial CAF ou MSA si demande d'exonération de la part familiale.

D'autres documents pourront vous être demandés en cas de demande de prise en charge en garde alternée ou de scolarisation en dehors du plan de transport.

Sur le site d'inscription vous devrez :

- Créer un compte transport familial (avec identifiant et mot de passe personnalisés)
- Puis inscrire chacun de vos enfants au transport scolaire.

Le paiement vous sera demandé après instruction du dossier par l'antenne des Transports de l'Ardèche. Vous pourrez suivre l'avancement des dossiers sur ce compte, ajouter des pièces justificatives et y télécharger le coupon provisoire utilisable dès la rentrée par votre (vos) enfant(s).

4. Combien ça coûte ?

- 90 €/an et par enfant (participation familiale) si l'inscription est réalisée avant le 20 juillet
- + 30 € par enfant (majoration) si l'inscription est réalisée à compter du 20 juillet soit 120 €.

Exonération possible de la participation familiale de 90 € :

- pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 € sur justificatif établi avant la date d'inscription et daté de 2022
- à partir du 4 -ème enfant transporté par nos services

5. Quand recevrai-je ma carte de transport ?

- Si votre enfant a déjà une carte OÙRA, celle-ci est valable 5 ans. Une fois son inscription au transport scolaire validée, le nouvel abonnement sera téléchargé automatiquement à la montée dans le car en apposant sur le pupitre la carte.
- Pour les élèves n'ayant pas de carte de transport, celle-ci sera envoyée au domicile des familles à partir de septembre.

Dans tous les cas, votre enfant pourra emprunter le car dès septembre en présentant au conducteur le coupon provisoire valable jusqu'au 21 octobre 2022. Si vous avez fait une inscription en ligne, vous pouvez éditer ce coupon à partir du site d'inscription.

Si vous avez fait une inscription en utilisant un formulaire papier, ce coupon doit être rempli et découpé sur ce formulaire.



Carte perdue ou détériorée :

Vous devez faire une demande de duplicata auprès de l'antenne régionale des transports de l'Ardèche, coût 15 €.

L'Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ardèche

4 rue Pierre Filliat
07000 PRIVAS
T 04 26 73 32 00

transports07@auvergnerhonealpes.fr

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 12H00 et de 14h00 à 17H00 (16H le vendredi)